



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité Syndical, convoqué le 20 mars 2024 s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le 26 mars 2024 à 18 h 00 sous la présidence de M. Pierre MATHONIER.

Nombre de Conseillers :	28	Nombre de Conseillers en exercice :	28
Nombre de Conseillers présents à la séance :	19	Nombre de Conseillers représentés :	3
Nombre de Conseillers absents à la séance :	6	Nombre de Conseillers suppléés :	/

### ETAIENT PRESENTS :

**Président** : M. Pierre MATHONIER - **Vice-Président(e)s** : M. Michel TEYSSEDOU, Mme Dominique BRU, MM. Jean-Luc LENTIER, Michel CANCHES, Christian POULHES, Antoine GIMENEZ, Christian MONTIN.

**Conseillers** : Mesdames et Messieurs Yves ALEXANDRE, Michel BAISSAC, Patricia BENITO, Michel COSNIER, François DANEMANS représenté par Clément ROUET, Louis ESTEVES, Alain FALIERES, Jean-Michel FAUBLADIER, Jean-Louis FRESQUET, Nathalie GARDES, Bernadette GINEZ représentée par Pierre MATHONIER, Frédérie GODBARGE, Isabelle LANTUEJOL, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET représentée par Gérard PRADAL, Annie PLANTECOSTE, Gérard PRADAL, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Clément ROUET.

M. Jean-Michel FAUBLADIER a été élu secrétaire de séance.

## N° 2024/10 : MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT

Rapporteur : Antoine GIMENEZ

Par délibération n° 2022/15 du 13 octobre 2022, le Comité Syndical a créé une autorisation de programme pour la gestion des aides accordées au titre du contrat de chaleur renouvelable pour un montant global de 4 294 400 €. Cette autorisation de programme a été mise à jour par délibération n° 2023/8 du 13 avril 2023 afin de porter le montant global à 5 236 950 € suite à la signature de la convention définitive entre l'ADEME et le Syndicat Mixte du SCOT BACC.

Il convient aujourd'hui de procéder à la mise à jour des crédits de paiement afin de prendre en compte le montant des dépenses réellement exécutées en 2023.

Les tableaux joints en annexe détaillent l'enveloppe financière de l'opération et la répartition annuelle des Crédits de Paiement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la mise à jour des tableaux de l'AP/CP tels que présentés en annexe.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Pierre MATHONIER.

